



FÉDÉRATION SUISSE DE TCHOUKBALL

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SUISSE M18 DE TCHOUKBALL

Commission juniors, le 08.10.2009

1. Dispositions générales

1.1. Règlement du championnat

- a) La commission juniors élabore, en accord avec le comité exécutif de la FSTB, le règlement du championnat suisse de tchoukball et veille à son application.

1.2. Validité

- a) Le présent règlement entre en vigueur le 10.09.2009. Sa durée est illimitée, sauf en cas d'entrée en vigueur d'un nouveau règlement.

1.3. Organe responsable

- a) L'organe responsable est la Commission juniors, dont les membres sont nommés par le comité exécutif. Les clubs et la FSTB sont représentés au sein de cette Commission.
- b) Outre sa fonction définie à l'article 1.1.a), la Commission juniors organise le calendrier du championnat et en assure le bon déroulement.

1.4. Participants

- a) Le championnat suisse M18 est ouvert à tous les clubs suisses constitués et membres de la FSTB.
- b) Un club peut inscrire plusieurs équipes. Les joueurs de chacune des équipes doivent être membres du club et être nés après 1991.
- c) Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe, et ce pour toute la durée du championnat en cours.
- d) Sur demande des personnes intéressés, la commission juniors peut accorder une équipe composé de joueurs de différents clubs FSTB.
- e) La commission juniors se réserve le droit d'accorder l'accès au championnat M18 à un joueur né en 1991, si l'équipe dans laquelle il évoluera en fait la demande à la commission juniors au moins 72 heures avant le début du premier match qu'effectuera le joueur en question.

1.5. Inscriptions

- a) La Commission juniors envoie les informations concernant les inscriptions à tous les clubs de la FSTB en indiquant le délai d'inscription. Une inscription ferme et dans les délais est nécessaire pour permettre à une équipe de prendre part au championnat. Dès réception de l'inscription, la Commission des compétitions FSTB fait parvenir une confirmation d'inscription à l'équipe concernée.
- b) Les équipes nomment un responsable pour toutes les questions relatives au championnat. Cette personne assure le lien entre l'équipe et la Commission Juniors. En tant que représentant, elle agit en accord avec les dirigeants de son(ses) club(s).
- c) Le nombre d'équipes est limité à 8. Seul les 8 premières équipes inscrites pourront participer au championnat suisse M18.

1.6. Finances

- a) Il n'y a pas de finances d'inscription au championnat suisse M18. Les frais d'organisations sont à la charge des équipes s'occupant des journées.

2. Organisation des rencontres

2.1. Planning des rencontres

Fédération Suisse de tchoukball – Membre du comité
Florian Welti – Frênes 29 2206 Les Geneveys sur Coffrane
079 696 36 63 – florian.welti@tchoukball.ch – www.tchoukball.ch



FÉDÉRATION SUISSE DE TCHOUKBALL

- a) Les rencontres se feront au cours de 4 à 5 journées se déroulant le samedi matin. Ces journées seront organisées par les équipes participantes au championnat M18.
- b) Au début de la saison, la commission juniors décidera arbitrairement quelles équipes devront organiser les journées ainsi que la période au cours de laquelle elle devra l'organiser. Chaque équipe doit être en mesure de pouvoir organiser l'une de ces journées.
- c) Le plan des matchs sera établi par la commission juniors.

2.2. Terrain de jeu et salle

- a) l'équipe organisant une journée doit proposer un minimum de 2 salles, la dimension minimale du terrain de jeu est de 26m x 14m, avec un dégagement de 1m autour du terrain.
- b) Des dérogations à l'article 2.2.a peuvent être accordées par la Commission juniors sur demande explicite et motivée d'une équipe.
- c) Les salles doivent être disponibles un samedi matin durant au moins 3h30 entre 08h00 et 13h00

3. Déroulement des rencontres

3.1. Règles du jeu

- a) Les règles de jeu sont celles de la FITB, sauf indication contraire dans le présent règlement.
- b) La durée des matchs est de 3 x 12 minutes avec, entre les tiers-temps, 5 minutes de pause au maximum.

3.2. Composition des équipes

- a) Chaque équipe peut compter un maximum de 7 joueurs simultanément sur le terrain.
- b) Seul 12 joueurs différents par équipes peuvent entrer sur le terrain lors d'un même match, le nombre de joueurs composant l'équipe n'est pas limité.

3.3. Matériel

- a) Pour chaque terrain mis à disposition, l'équipe organisatrice d'une journée met à disposition un minimum de:
 - 2 cadres de renvoi en bon état,
 - 10 ballons de taille 2 (5 par équipe) en bon état et gonflés,
 - un nombre de feuilles de match officielles correspondant aux nombres de matchs planifiés par la commission juniors, durant la journée sur le terrain en question,
 - un jeu de casaques (de couleur différente pour chaque terrain),
 - 3 sifflets (arbitres et chronométrateur) et un chronomètre,
 - un panneau d'affichage du score.

3.4. Arbitrage

- a) L'équipe organisant la journée doit fournir deux arbitres officiels FSTB et une personne pour compter les points par match.
- b) Un arbitre peut effectuer plusieurs arbitrages durant la même journée.
- c) Un arbitrage effectué lors d'un match de championnat M18 compte dans le décompte des matchs par arbitre, tenu par la commission d'arbitrage.

3.5. Feuilles de match

- a) Seules les feuilles de matchs M18 officielles sont acceptées. Chaque équipe en recevra un exemplaire au début du championnat, ces feuilles officielles sont également disponibles sur le site internet de la FSTB.
- b) L'équipe organisatrice de la journée est responsable que la feuille de match soit remplie correctement.
- c) L'équipe organisatrice de la journée est tenue de retourner la feuille de match à la Commission juniors au plus tard 10 jours après que la journée ait eu lieu. Pour plus de



FÉDÉRATION SUISSE DE TCHOUKBALL

sécurité il est vivement conseillé de faire une photocopie de la feuille de match avant de l'envoyer.

- d) Les deux capitaines et les arbitres responsables signent la feuille de match à la fin de la rencontre.

3.6. Forfait

- a) L'équipe qui ne se présente pas à un match au rendez-vous fixé (lieu, date et heure du début du match) perd le match par forfait.
b) Si une équipe se trouve avec moins de 5 joueurs sur le terrain, que ce soit au début ou pendant la rencontre, elle perd le match par forfait.

4. Classement

4.1. Points

- a) Pour le classement des équipes, les points seront comptabilisés de la manière suivante:
- une victoire = 3 points
 - un match nul = 2 points,
 - une défaite = 1 point,
 - une défaite par forfait = 0 point.

4.2. Égalité de points

- a) En cas d'égalité de points au classement, on prendra en considération et dans l'ordre :
- l'équipe qui a le plus de points en ne tenant compte que de ceux engrangés lors des matchs joués entre les équipes à égalité
 - l'équipe qui a la meilleure différence entre le nombre de points marqués et le nombre de points reçus en ne prenant en compte que les matchs joués entre les équipes à égalité
 - l'équipe qui a le plus de points marqués en ne prenant en compte que les matchs joués entre les équipes à égalité
 - l'équipe qui a la meilleure différence entre le nombre de points marqués et le nombre de points reçus
 - l'équipe qui a le plus de points marqués
 - l'équipe ayant organisé le plus de journée du championnat suisse M18 durant la saison en cours.
 - le tirage au sort.

4.3. Forfait

- a) Un match perdu par forfait a un score de 0 - 30 points.

5. Circonstances non prévues par les points 1 à 4

5.1. Mesures particulières

- a) Afin d'assurer le bon déroulement du championnat, la Commission des compétitions FSTB se réserve le droit d'intervenir auprès des personnes ou des clubs et de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.

5.2. Dérogations

- a) Des dérogations au présent règlement peuvent être accordées par la Commission des compétitions FSTB si des raisons particulières l'exigent.